



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 18
Mercredi 6 mai 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Belprahon

Avis de construction

Requérant: M. Sébastien Affolter, Champ de la Pierre 22, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 553, au lieu-dit: «Ch. du Cratat 5», commune de Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec piscine et pergola ouverte sur deux côtés, pose d'une PAC le long de la façade Nord, construction d'un garage double enterré, aménagement d'un mur de soutènement en béton armé le long de la limite parcellaire à l'Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H1.

Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR et 38 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Belprahon. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Réouverture de l'administration communale

A partir de la semaine du 11 mai 2020, le guichet de l'administration communale rouvrira selon l'horaire habituel, soit le jeudi de 15h à 17h. Des mesures ont été prises pour garantir les directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Belprahon, le 6 mai 2020

Secrétariat communal

Assemblée communale du 11 juin 2020 – report

En raison de la situation sanitaire actuelle, l'assemblée communale prévue le 11 juin prochain est reportée. Dès qu'une date pourra être fixée, elle sera communiquée.

Belprahon, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Coronavirus – aide aux citoyens de Belprahon

En cette période quelque peu particulière et peut-être difficile pour certains, le Conseil communal tient à aider ses citoyens. Ainsi, toute personne qui rencontrerait des problèmes administratifs, financiers ou autres, peut s'adresser au Conseil communal qui trouvera, dans la mesure du possible, une solution à apporter.

Belprahon, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Course des aînés – annulation

L'évolution de la situation relative au Covid-19 étant incertaine à ce jour, le Conseil communal doit, à contrecœur, se résoudre à annuler la course des aînés prévue le 9 septembre 2020. Toutefois, les seniors ne seront pas oubliés et un geste particulier leur sera fait en fin d'année.

Belprahon, le 6 mai 2020

Le Conseil communal



Corcelles

Assemblée communale du 10 juin 2020

Lors de sa séance du 23 avril dernier, le Conseil communal a décidé de reporter l'Assemblée communale prévue le 10 juin 2020 en raison de la situation extraordinaire due au Covid-19.

En effet, nous ne pouvons pas maintenir cette Assemblée communale tout en respectant les règles émises par la Confédération.

La nouvelle date vous sera communiquée ultérieurement.

Corcelles, le 6 mai 2020

Conseil communal

Plantation ainsi que taille des arbres, haies, buissons et semis des cultures le long des routes cantonales, communales

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2020.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes).

Au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Pour le surplus, veuillez vous adresser à l'inspecteur des routes de l'Office des ponts et chaussées ou à la commune.

Après cette date, un contrôle sera effectué par les responsables communaux et si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Corcelles, le 6 mai 2020

Conseil communal

Compost

La Commune en mettra à disposition gratuitement à l'endroit habituel.

Malheureusement, il ne sera disponible que dans le courant du mois de juin étant actuellement en rupture de stock.

Corcelles, le 6 mai 2020

Conseil communal

Réouverture de l'administration communale

Dès le mardi 12 mai 2020 à 10h00, l'administration communale sera à nouveau ouverte à la population selon les heures d'ouverture habituelles. Des mesures ont été prises pour garantir les directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Malgré toutes les mesures prises, il est rappelé à la population que la communication par courrier électronique et par téléphone doit être privilégiée lorsque cela est possible.

Corcelles, le 6 mai 2020

Secrétariat communal



Court

Mise à ban des champs

Dès le 1^{er} avril 2020, les champs et terrains sont à nouveau mis à ban. Il est interdit d'y entrer à pied ou au moyen de véhicules, d'y lâcher des animaux tels que chiens et volailles ou de s'y balader à cheval.

Les autorités remercient par avance la population pour le respect de cette mise à ban.

Court, le 6 mai 2020

Municipalité de Court, Conseil municipal

Paroisse réformée de Court

Assemblée

L'Assemblée de paroisse du **lundi 22 juin 2020 est annulée.**

En raison de la pandémie "Covid-19", l'Assemblée de juin est reportée au lundi 30 novembre 2020 et une nouvelle publication par voie officielle sera alors annoncée.

Court, le 6 mai 2020
Secrétariat de la paroisse réformée

Avis de construction

Requérants : Catherine et Olivier Leuenberger, rue de l'Envers 18, 2738 Court

Propriétaires : Catherine et Olivier Leuenberger, rue de l'Envers 18, 2738 Court

Auteur du projet : Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon

Emplacement : parcelle N° 1637, au lieu-dit « rue de l'Envers 16 », 2738 Court

Projet : construction d'une maison familiale avec pergola, place couverte et panneaux solaires

Chauffage : pompe à chaleur (air) et poêle à bois

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone d'affectation : H2b

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2020 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 6 mai 2020

Municipalité de Court, administration municipale



Crémînes

Covid-19 – informations

Pour donner suite aux dernières directives de la Confédération, nous vous informons des reprises d'activités comme suit :

- Dès le 27 avril 2020 réouverture de la place de jeux, de la place polysportive et des places de pique-niques
- Dès le 27 avril 2020 fin de l'interdiction de parquer au lieu-dit du « poulailler » et de l'interdiction de circuler sur la charrière de Raimeux (depuis Corcelles)
- Dès le 11 mai 2020 réouverture du secrétariat communal selon l'horaire habituel (le mardi de 13h30 à 18h et le jeudi de 7h30 à 12h et de 15h à 17h)

Pour rappel, les directives de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) restent en vigueur.

Nous vous informons aussi d'un report et d'une annulation :

- L'Assemblée communale prévue initialement le jeudi 25 juin 2020 est reportée au jeudi 17 septembre 2020 à 20h15
- Pour le bien et la santé de nos aînés mais avec regret, la sortie des aînés prévue le 10 juin 2020 est annulée

Crémînes, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Reprise de l'école – Covid-19

Les élèves reprendront le chemin de l'école le 11 mai 2020. De ce fait, la place polysportive sera réservée pour les leçons de gymnastique tous les jours de 7h30 à 15h (excepté le mercredi après-midi).

Nous demandons aussi aux parents d'éviter les rassemblements aux abords de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons à tous une bonne reprise dans le respect des règles édictées par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Crémînes, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Déchets – amendes

C'est avec grand regret que nous constatons une augmentation de 11 tonnes de déchets ménagers.

Comme la population de Crémînes n'a pas augmenté, ce chiffre nous confirme le fait que des citoyens de communes voisines utilisent nos conteneurs semi-enterrés ainsi que notre déchetterie.

Pour rappel, **les conteneurs semienterrés sont réservés aux habitants de Crémînes.**

Concernant la déchetterie, les habitants de Corcelles peuvent déposer les huiles usagers et les citoyens d'Elay y ont accès sans restriction; mais il est clair, que pour les sacs poubelles, ils doivent être déposés dans les communes respectives.

De ce fait, le Conseil communal a décidé d'amender tous les contrevenants en se basant sur notre Règlement sur les déchets et notre Règlement de police ainsi que sur le tarif de l'Ordonnance cantonale sur les amendes d'ordre :

Volume inférieur à 5 litres = CHF 80.–

De 5 à 17 litres = CHF 100.–

De 17 à 35 litres = CHF 150.–

De 35 à 60 litres = CHF 220.–

De 60 à 110 litres = CHF 300.–

Crémînes, le 6 mai 2020

Le Conseil communal



Eschert

Taxe des chiens

Nous rappelons aux personnes concernées que l'acquisition, la vente ou le décès d'un chien doit être communiqué à l'administration communale.

En vue de la facturation de la taxe des chiens, toute modification relative à la détention de chien(s) doit être annoncée à l'administration communale d'ici à **fin juillet 2020 au plus tard**, soit par courriel à l'adresse secretariat@eschert.ch, soit par téléphone au 032 493 40 85.

Eschert, le 6 mai 2020

Le Conseil communal

Réouverture du bureau communal

Le bureau communal sera à nouveau ouvert à la population dès le lundi 11 mai 2020 selon l'horaire habituel, soit les lundis de 17h30 à 18h45 ou sur rendez-vous. Les directives sanitaires, qui seront affichées à l'entrée, devront impérativement être respectées. Pour toutes les affaires qui peuvent se traiter par téléphone ou par courriel, merci de ne pas passer au bureau communal, mais de prendre contact au 032 493 40 85 ou à l'adresse secretariat@eschert.ch.

Eschert, le 6 mai 2020

Le Conseil communal



Grandval

Révision de l'aménagement local – rapport de participation

Le Conseil municipal informe que le rapport de participation au sens de l'article 58 al. 4 de la loi sur les constructions a été établi. Il contient une appréciation des observations et demandes qui sont parvenues à l'administration municipale et une proposition sur la suite que lui donne le Conseil municipal. Le rapport peut être consulté à l'administration municipale durant les heures d'ouverture (en raison des mesures actuelles, merci de prendre rendez-vous au 032 499 95 55) et sur le site internet de la commune : www.grandval.ch.

Grandval, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal



Moutier

Service des Inhumations de Moutier et environs

Assemblée générale ordinaire du Service des Inhumations de l'Arrondissement de Moutier, Roches, Perrefitte et Belprahon, le mercredi 10 juin 2020, à 19h, à l'Hôtel de Ville de Moutier, salle N° 1, 3^e étage

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du P.V. de la dernière assemblée (15.05.2019)
2. Comptes 2019
3. Budget 2021
4. Divers

Moutier, le 6 mai 2020

Conseil d'administration

Mise au concours

La Municipalité de Moutier met au concours un poste de :

Secrétaire des écoles primaire et enfantine, à 50%.

Détails du poste sur www.moutier.ch et renseignements auprès de M^{me} Janine GERBER, directrice, tél. 032 493 11 85, courriel : ecole.primaire@moutier.ch

Les dossiers de candidatures, accompagnés des documents usuels, doivent être adressés **par courrier postal uniquement**, à M. Christian Vauquin, Chancelier municipal, rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier. **Délai de RECEPTION : 20 mai 2020.**

Moutier, le 30 avril 2020

Conseil municipal

Rue du Midi – Assainissement des installations de traitement des eaux usées

La Municipalité de Moutier va réaliser un nouveau collecteur communal pour les eaux usées et mettre en conformité les bâtiments de la rue du Midi sur le tronçon allant des immeubles N°s 9 à 19.

Ces travaux débiteront dès le lundi 11 mai 2020 et dureront en principe 10 semaines et ce pour autant que les conditions météorologiques soient favorables.

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch

La circulation dans cette rue et les accès aux propriétés seront maintenus en tout temps.

Nous demandons aux habitants du quartier, aux livreurs, à la population de Moutier et environs de se conformer strictement à la signalisation qui sera mise en place au cours des travaux.

La Municipalité de Moutier et les Services Techniques vous remercient de votre compréhension et de votre collaboration.

Moutier, le 6 mai 2020

Services Techniques / Travaux Publics

Avis de construction

Requérant: Monsieur Didier Schaller, Beauregard 24, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 1715, au lieu-dit: « Rue de l'Est 33 », commune de Moutier.

Projet: demande de permis de construire déposée après coup concernant la suppression d'un container et la construction d'un nouveau local en tôle ouvert sur un côté accolé au bâtiment principal pour le rangement de matériel de jardin et véhicules, rehaussement du mur de soutènement et aménagement d'une zone en pavés.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plan déposés.

Zone: H3.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

5. Discuter et approuver un crédit supplémentaire de CHF 10000.- pour la rénovation des WC de l'école infantine;
6. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 54000.- destiné à différents travaux de rénovation à la halle de gymnastique;
7. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 35'000.- destiné au réaménagement des classes 1h-4h;
8. Approuver la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois (suppression des art. 2 al. 3; 15 lettre e et art. 23 al. 4);
9. Divers.

La modification du règlement mentionné au point 8 est déposée au secrétariat municipal durant les heures d'ouverture.

Remarque: Tout ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement, au bureau communal, un exemplaire détaillé des comptes 2019.

Perrefitte, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal

Communiqué du Conseil municipal

Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde

Dans sa séance du 27 avril 2020, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à l'émission des bons de garde. Cette ordonnance entre en vigueur au 1^{er} mai 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Perrefitte, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal

Communiqué du Conseil municipal

Coronavirus

1) La Fête des Beutchins initialement prévue le 27 juin 2020 est malheureusement annulée et reportée au 26 juin 2021.

2) Le guichet de l'administration communale rouvrira dès le mardi 12 mai 2020 aux horaires habituels soit: le mardi entre 17h et 19h et le jeudi matin de 8h30 à 10h30. Nous vous prions de bien vouloir vous conformer à ces horaires uniquement et de respecter les indications qui figureront à l'entrée de l'administration (lavage des mains, une seule personne en même temps au guichet). Nous vous recommandons de privilégier au maximum vos démarches par téléphone (032 493 22 74 durant les heures de bureau sauf le mercredi après-midi et le vendredi après-midi) ou par email (perrefitte@gmail.com) et de ne vous déplacer qu'en cas de nécessité. Nous vous rappelons que vos documents peuvent être déposés dans la boîte aux lettres de l'administration communale qui est relevée chaque jour.

3) La place de jeux sera à nouveau accessible aux enfants dès le 11 mai 2020, soit en même temps que la réouverture des écoles.

4) La halle de gymnastique sera à nouveau ouverte dès le 11 mai 2020 puisque le sport de masse (sans contact corporel, en groupe de 5 personnes et sans match) est autorisé. Toutes les sociétés sportives qui ont actuellement un créneau horaire réservé et qui souhaitent reprendre leurs entraînements sont priées de prendre contact avec le secrétariat municipal. Chaque demande sera examinée individuellement.

Réfection des routes du village

Les travaux de pose des revêtements bitumineux des rues «Le Tacon», «Clos du Moulin» et «Clos de la Chapelle», sous réserve de conditions météorologiques favorables, se dérouleront sur une dizaine de jours, répartis durant les semaines N° 21 et 22 et 23, soit du 18 mai au 5 juin 2020. Ils se dérouleront en 2 étapes. La 1^{re} concernera la partie Est, qui correspond aux travaux actuellement en cours. Elle comprend la rue «Clos de la Chapelle» et la rue «Clos du Moulin». La place devant l'école primaire délimite les secteurs Est et Ouest.

Durant cette 1^{re} étape, les 2 couches d'enrobé bitumineux – couche de base et finition – seront posées. Les travaux relatifs à la 2^e étape, qui concernent les rues du secteur «Le Tacon», consistent à la pose de la 2^e couche (couche de finition). Temporairement, les tronçons de route touchés par ces travaux ne seront pas accessibles au trafic. Par conséquent, les habitants devront parquer leurs véhicules en dehors du secteur en travaux. La place de parc de la halle de gymnastique sera à disposition. En temps voulu, un tousménages complémentaire sera distribué aux habitants. Les automobilistes sont invités à respecter la signalisation qui sera mise en place. Cette dernière sera modifiée en fonction du phasage susmentionné. Ramassage des déchets: les points de collecte des déchets N° 6, 11, 13, 14, 15 et 16 seront temporairement hors service. Les personnes concernées par ces différents points seront invitées à utiliser un autre point de collecte. Le tous-ménages susmentionné précisera quels points seront mis hors service à quelles dates.

Aux propriétaires de chiens

Le Conseil municipal rappelle à la population et plus particulièrement aux propriétaires de chiens, que durant la période de pousse, soit du 15 avril au 15 octobre, il est interdit de marcher sur les prés et terrains de cultures sans y être autorisé. De plus, chaque propriétaire est prié d'avoir un minimum de discipline en ramassant les crottes de son animal. Il est également rappelé que selon notre règlement de police locale, les chiens doivent être tenus en laisse.

Perrefitte, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Pierre Steulet, Rte de Delémont 17, 2830 Courrendlin.

Auteur du projet: Monsieur Raymond Heyer, architecte HES, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 743, au lieu-dit: «Sur la Chaivre 70», commune de Perrefitte.

Projet: agrandissement du couvert par le prolongement de la toiture du bâtiment existant côté Est et fermeture de la paroi Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 33 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 mai 2020, auprès de l'administration communale de Perrefitte. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2020

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Perrefitte

Communiqué du Conseil municipal

Assemblée municipale fixée provisoirement au 10 juin 2020 à la halle de gymnastique de Perrefitte à 20 heures.

Important: Selon les directives qui seront émises par le Conseil fédéral ces prochains jours, si les rassemblements ne sont pas autorisés à cette date, l'assemblée municipale aura lieu le 21 septembre 2020 au même lieu et à la même heure.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes de l'exercice 2019;
2. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 34000.- pour l'installation de quatre containers semi-enterrés;
3. Prendre connaissance du décompte final du crédit d'engagement de CHF 32000.- pour la rénovation de l'appartement de la halle de gymnastique;
4. Prendre connaissance du rapport de l'autorité de surveillance en matière de protection des données;



Petit-Val

Paroisse réformée de Sornetan

Assemblée ordinaire de paroisse, le mercredi 3 juin 2020, à 20h15 à la salle de paroisse.

ORDRE DU JOUR

1. Méditation
2. Lecture et approbation du procès verbal de la dernière assemblée.
3. Approuver les comptes 2019
4. Information sur la vie paroissiale.
5. Information sur le PAR8
6. Divers et imprévu.

En raison de la pandémie du Covid 19, cette assemblée est supprimée. Une nouvelle publication par voie officielle sera alors annoncée.

Les comptes 2019 seront adoptés par le conseil de paroisse et les vérificateurs des comptes. Ils seront approuvés lors de la prochaine assemblée qui aura lieu en décembre.

Les comptes 2019 peuvent être consulté, 30 jours avant l'assemblée, sur demande auprès de l'administration des finances au 032 484 90 59.

2716 Sornetan, le 28 avril 2020

Conseil de paroisse

Arrondissement du cimetière

Assemblée ordinaire de l'Arrondissement du cimetière, le mercredi 3 juin 2020, à 20h15 à la salle de paroisse.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Acception des comptes 2019
3. Divers et imprévu.

En raison de la pandémie du Covid 19, cette assemblée est supprimée. Une nouvelle publication par voie officielle sera alors annoncée.

Les comptes 2019 seront adoptés par le conseil de paroisse et les vérificateurs des comptes. Ils seront approuvés lors de la prochaine assemblée qui aura lieu en décembre.

Les comptes 2019 peuvent être consulté, 30 jours avant l'assemblée, sur demande auprès de l'administration des finances au 032 484 90 59.

2716 Sornetan, le 28 avril 2020

Conseil de l'Arrondissement du cimetière

Informations communales

PET

La commune de Petit-Val a collecté un total de 268 kg de bouteilles en PET en 2019. Outre la production de manières premières précieuses, cette collecte a permis d'économiser environ 804 kg de gaz à effet de serre et environ 255 litres de pétrole. Merci pour votre engagement. Chaque bouteille compte!

Plantation et taille des arbres, haies et buissons, et semis des cultures le long des routes cantonales, communales ou privées affectées à l'usage commun

Les riverains des routes énumérées ci-dessus sont priés de tailler leurs arbres, haies, buissons, semis des cultures jusqu'au 31 mai 2020.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée. Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4.50 m (soit au-dessus des routes). Au-dessus des chemins piétons, des trottoirs et des pistes cyclables, la hauteur est réduite à 2.50 m. La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public. La visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Souboz, le 6 mai 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérante: Fondation Vacances au cœur du Patrimoine, Zollikerstrasse 128, 8008 Zürich.

Auteur du projet: Nathalie Kury architecte Sàrl, Ch. des Places 29, 2800 Delémont.

Emplacement: parcelles N^{os} 33, 34, 93, 399 et DS 473, au lieu-dit: "Haut du Village 37", Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: restauration et transformation de la partie habitable d'une ancienne ferme en un logement de vacances, pose d'une pompe à chaleur extérieure le long de la façade Nord, aménagement d'un chemin piétonnier et d'une place de stationnement en groise, aménagement d'une terrasse en dalles filtrantes, pose de dalles filtrantes le long de la façade Est du bâtiment et raccordement du bâtiment aux réseaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et électrique.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: CA.

Zone de protection: périmètre de conservation des sites.

Recensement architectural: digne de protection, objet C, bâtiment inscrit sur la liste des biens du patrimoine classés par voie de décision ACE N^o 2802 entrée en force le 24.06.1989, ensemble bâti A.

Dérogations: art. 80 LR et 64 OC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2020 auprès de l'administration communale de Petit-Val. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Monsieur Nicolas Brunner, Sur la Côte 27, 2748 Souboz.

Emplacement: parcelle N^o 206, au lieu-dit: «Sur la Côte 28», Souboz, commune de Petit-Val.

Projet: remplacement du chauffage actuel (chaudière à bûches) dans la cuisine par un chauffage central à mazout dans le garage avec aménagement d'un canal de cheminée en façade Nord et installation de deux citernes à mazout dans le garage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 5 juin 2020 auprès de l'administration communale de

Petit-Val. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Rebévelier

Assemblée communale

Le Conseil communal vous invite à la prochaine «Assemblée communale ordinaire», qui aura lieu le mercredi 10 juin 2020 à 19h30 à la salle de l'école.

Ordre du jour

1. Présentation du projet de remplacement du réseau d'eau par le Bureau ATB
2. Lecture et approbation du procès verbal de la dernière assemblée.
3. Présentation des comptes 2019
4. Discuter et accepter un crédit d'engagement de fr. 420000.00 pour l'achat d'un camion tonne-pompe pour le CSP Val d'Or
5. Modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois - suppression des art. 2 alinéa 3, 15 lettre e, ainsi que 23 alinéa 4
6. Voter un crédit pour le changement et la mise en conformité aux normes anti-feu des armoires du bureau communal et de son accès pour un montant de Fr. 11700.00.
7. Divers et imprévu

Le règlement cité au point 5 pour la modification du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCi du Jura bernois est déposé publiquement durant 30 jours avant l'assemblée communale.

Rebévelier, le 4 mai 2020

Le conseil communal



Reconvilier

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes et chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2020 et, si nécessaire, de le répéter au cours de l'année. Nous prions les personnes concernées d'entreprendre les travaux en question. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente et les travaux non entrepris seront ordonnés, aux frais des propriétaires.

Dans le cas où vous ne pourriez pas procéder à l'élagage des arbres ou autres plantations bordant votre propriété en raison du COVID-19, veuillez prendre contact par téléphone au 032 482 73 73 ou par courriel à info@reconvilier.ch.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site Internet www.reconvilier.ch.

Reconvilier, le 29 avril 2020

Police administrative

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

Avis de construction

Requérant: Le Tamaris Sàrl, M. Frédéric Charpié, Jolimont 9, 2732 Reconvilier

Propriétaire: Gaiser Ursel et Mario, Myrtenstrasse 3a, 5737 Menziken

Auteur du projet: Le Tamaris Sàrl, M. Frédéric Charpié, Jolimont 9, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1253, Jolimont 9

Projet: Pose d'une cabane de chantier transformée en poulailler pour environ 20 poules, non chauffée et non raccordée à l'électricité, objet démontable et transportable si nécessaire

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 mai 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 avril 2020

Le secrétariat municipal

Epidémie de coronavirus

Mesures exceptionnelles – Réouverture de la réception

A partir du lundi 11 mai 2020, l'administration municipale de Reconvilier rouvrira le matin uniquement, selon l'horaire habituel. Des mesures ont été prises pour garantir les directives de l'Office fédéral de la santé publique. Malgré toutes les mesures prises, il est rappelé à la population que la communication par courriel et par téléphone doit être privilégiée lorsque cela est possible. Il s'agit ainsi d'éviter des agglutinations et des temps d'attente trop long.

Il est rappelé que les habitants doivent se conformer strictement aux directives émises par les autorités compétentes.

L'Assemblée municipale prévue le 15 juin 2020 a été reportée à une date ultérieure. Une communication interviendra au plus tard à la fin de la pause estivale.

Reconvilier, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal



Saicourt

Informations communales

Fête des cerises 5 juillet 2020

En raison de la crise sanitaire due au coronavirus, les organisateurs ont pris la décision d'annuler la manifestation.

Ecole secondaire de la Courtine

Mme Annick Rossé a pris la décision de mettre un terme à son mandat de membre de la commission scolaire le 31 juillet 2020. Toute personne intéressée à la remplacer au sein de la commission scolaire peut s'annoncer à l'administration communale jusqu'au 30 mai 2020.

Le Fuet, le 6 mai 2020

Conseil municipal



Saules

Abo Sports 2020 Tramelan (piscine-patinoire)

Comme chaque année, les écoliers de Saules ont la possibilité d'acquérir l'abonnement de saison

pour la fréquentation de la piscine ainsi que de la patinoire de Tramelan pour le prix de Fr. 10.-. Les abonnements sont en vente au bureau communal du 4 au 15 mai 2020.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Ouverture du bureau communal: mercredi de 16h à 17h ou sur rendez-vous pris au 032 481 38 28.

Saules, le 29 avril 2020

Conseil communal

Rectificatif Abo Sports 2020 Tramelan (piscine - patinoire)

Contrairement à ce qui a été annoncé le 29 avril ainsi que le 6 mai, la commune de Tramelan a décidé, au vu de la situation actuelle liée au COVID-19, de renoncer à la vente d'Abos sports piscine/patinoire 2020/2021.

Saules, le 6 mai 2020

Conseil communal

Avis de construction

Requérants: Schaer Loïc et Schaer Michel, Milieu du Village 12, 2732 Saules

Propriétaires: Schaer Loïc, Route de Reconvilier 33, 2710 Tavannes et Schaer Mylène, Chemin des Bosquets 10, 2740 Moutier

Auteurs du projet: Schaer Loïc et Schaer Michel, Milieu du Village 12, 2732 Saules

Emplacement: parcelle 116, «Milieu du Village», commune de Saules

Projet: Demande déposée après-coup pour l'aménagement d'une aire de sortie pour chevaux selon exigences de l'office vétérinaire cantonal. Il s'agit d'un aménagement pour l'entreprise d'élevage chevalin. L'espace sera clôturé par une bande électrique.

Dimensions: selon plans déposés

Genre de construction: matériaux graveleux recouverts d'une couche de sable

Zone: agricole

Dérogations: art. 24ss LAT et 80 LR

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2020 inclusivement** auprès de l'administration communale de Saules, Milieu du Village 13, 2732 Saules. Les oppositions, réserves de droit et les éventuelles demandes de compensation des charges (art. 30 et 31 LC), dûment motivées et déposées par écrit, y seront reçues jusqu'au terme du dépôt public.

Vu la fermeture exceptionnelle de l'administration communale liée au covid-19, les personnes désirant consulter ce dossier sont priées de prendre rendez-vous avec le secrétariat communal au 032 481 38 28 (atteignable le matin, du mardi au vendredi).

Saules, le 6 mai 2020

Conseil communal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérant: Syndicat des eaux de Moron et environs (SME), La Combe des Peux 45, 2716 Sornetan.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, Case postale 25, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N°s 167, 174, 191, 194, 195, 196, 203, 350, 352, 353, 361, 362, 363, 365, 368, 377 et 378, aux lieux-dits: «Pré Sevenay, Les Vieilles Closures, Champ des Bouts, Closures aux Allemands et Sous pré Tournai», Montagne de Saules, com-

mune de Saules.

Projet: remplacement de diverses conduites d'alimentation en eau potable.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFo et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Saules. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2020.

La préfète: S. Niederhauser



Schelten

Avis de construction

Requérante: Madame Regula Imperatori, Obere Muolte, 2827 Schelten.

Auteur du projet: Valforêt SA, Rte de Bellelay 1, 2712 Le Fuet.

Emplacement: parcelle N° 29, au lieu dit: «Obere Muolte 25», commune de La Scheulte.

Projet: construction d'un chemin de 145 mètres reliant les deux pistes forestières destinées à l'exploitation de la forêt.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT et 25 LFCo.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 juin 2020** auprès de l'administration communale de La Scheulte. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 6 mai 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Assemblée municipale ordinaire

Les citoyennes et les citoyens ayant droit de vote en matière communale sont convoqués à l'Assemblée municipale ordinaire,

Mardi 9 juin 2020 à 20h, à la salle de Paroisse.

En raison de la pandémie du Covid 19, cette assemblée pourrait être reportée à une date ultérieure: une nouvelle publication par voie officielle serait alors annoncée.

Les personnes de nationalité suisse et étrangère, n'ayant pas le droit de vote, sont cordialement invitées à assister à cette Assemblée. Les citoyennes et citoyens sont priés de se présenter avec un masque de protection.

Ordre du jour

1. Présentation et approbation des comptes 2019
2. Discuter et approuver le nouveau règlement sur les déchets et tarifs
3. Discuter et approuver les modifications du règlement d'organisation du Syndicat de communes du CRC et de PCI du Jura bernois
4. Divers et imprévus

Les comptes 2019 mentionnés au point 1, le règlement concernant les déchets et tarifs mentionné au point 2 et les modifications du RO CRC-PCI mentionnées au point 3 sont déposés publiquement 30 jours avant l'Assemblée au Secrétariat municipal, où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de cette Assemblée sera déposé publiquement, pendant 14 jours, dès le 15 juin 2020, où il pourra être consulté durant les heures d'ouverture.

Selon l'art. 60, al. 2 du règlement d'organisation, une opposition peut être formée par écrit devant le Conseil municipal, pendant le dépôt public.

Sorvilier, le 6 mai 2020

Le Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Pasqua Maude et Michele, Rue Charles-Schäublin 20, 2735 Malleray

Auteur du projet : Entreprise générale Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévillard

Adresse du projet : BF 1216, Rue Charles-Schäublin 20, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Démontage du revêtement de façade existant. Isolation périphérique du bâtiment. Nouveau revêtement de façade et lames bois couleur gris clair. Agrandissement du balcon existant avec barrière en bois couleur blanc. Escalier métallique extérieur pour balcon. Pose de stores à lamelles gris anthracite.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA, périmètre de protection de l'aspect local

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 21 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : PPE La Lignière 8, La Lignière 8, 2735 Malleray

Auteur du projet : Dynamic Habitat Sàrl, M. Sébastien Blanchard, La Gérine 5, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 111, La Lignière 8, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Construction d'un couvert à vélo en bois, avec toiture plate à l'Ouest de l'immeuble existant

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : PQ La Lignière

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 24 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Sprunger Sophie et Dünner Yoni, La Cornette 2f, 2735 Malleray

Auteur du projet : Sulzmann Sàrl, La Closure 7, 2612 Cormoret

Adresse du projet : BF 1891, La Cornette 2f, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Construction d'un mur de soutènement en blocs calcaires sur 35 mètres de long et 2 mètres de haut, côté ouest

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Dérogation : Demande de dérogation à l'art. 31 du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC, Malleray

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la

même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 24 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage et auteur du projet : Madame et Monsieur Lindita et Sadri Goqi, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Adresse du projet : BF 317, Rue Principale 1, 2735 Bévillard, commune de Valbirse

Description du projet : Aménagement d'un appartement en remplacement d'une partie de la salle à manger du restaurant de l'Union, avec accès par le Nord du bâtiment, entrée séparée du restaurant.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre

Objets protégés : Objet C, digne de conservation, Contrat de classement du 02.07.2016

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 24 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage et auteur du projet : Monsieur Fritschi Gérard, Rue des Mélézes 13, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 200, Rue des Mélézes 13, Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Installation d'une pompe à chaleur air/eau au Nord de la maison et évacuation de l'ancien bac et citerne, chauffage et chauffe-eau

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Dépôt public : du 6 mai au 5 juin 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du

dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévillard, le 1^{er} mai 2020

Commune mixte de Valbirse

Informations communales

Conseil général: une séance annulée, une autre ajoutée

Le Conseil général du 22 juin n'aura pas lieu. Constatant qu'aucun point urgent ne figure à l'ordre du jour, l'Exécutif et le Bureau du législatif ont renoncé, en cette période de Covid-19, à demander une dérogation au Conseil exécutif pour pouvoir siéger. Les objets prévus pour le mois de juin seront traités lors de la séance du 21 septembre.

Pour compenser cette suppression, le Conseil communal a décidé de convoquer une séance supplémentaire du Conseil général. Elle aura lieu le 19 octobre.

Réouverture de l'administration le 11 mai

Le bureau communal de Valbirse rouvrira ses portes aux horaires habituels dès le lundi 11 mai. Ceux-ci sont indiqués sur le site internet de la commune. Un concept de protection sera mis en place pour protéger les employés et les citoyens au guichet.

Célébration du 1^{er} Août à la trappe

Les circonstances actuelles liées au Covid-19 ne permettent ni d'organiser ni d'imaginer sereinement la tenue d'une fête populaire le 1^{er} Août. Le Conseil communal a dès lors décidé de faire l'impasse, cette année, sur la célébration communale. Par contre, il a tenu à maintenir le tir des feux d'artifice par la commune.

Elagage de la végétation débordante

Les propriétaires riverains de routes et chemins communaux sont priés de procéder à l'élagage

des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2020 et, si nécessaire, de le répéter durant l'année. Pour rappel, les bordiers doivent s'abstenir d'entrer les routes publiques par des constructions, installations, plantes ou arbres, ou par toute autre mesure. L'espace surplombant la chaussée des routes publiques, y compris la distance latérale au bord de la chaussée (largeur libre), doit être maintenu libre sur une hauteur de 4,50 m au moins.

Pour les routes d'approvisionnement, le Conseil exécutif peut prescrire une hauteur allant jusqu'à 5,50 m. En règle générale, l'espace surplombant les trottoirs, chemins pour piétons et pistes cyclables doit être maintenu libre sur une hauteur de 2,50 m au moins. La largeur libre doit être de 0,50 m au moins. Au débouché, la visibilité vers les voies de circulation doit être d'au moins 50 m dans les deux directions pour un point d'observation situé à une distance de 2,50 m du bord de la chaussée. Dans une zone 30km/h, la visibilité doit être de 30 m dans les deux directions.

Bévillard, le 1^{er} mai 2020

Conseil communal de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Arrondissement du cimetière de Bévillard

Les ayants droit au vote sont invités à l'assemblée du syndicat le 25 juin 2020 à 14h à la Salle communale, Grand-rue 50, 2735 Malleray.

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Procès-verbal
2. Approbation des comptes 2019
3. Approbation de la dissolution de l'Arrondissement du cimetière de Bévillard (art. 70 du RO)
4. Approbation du transfert de la propriété des parcelles 250, 452 et 978 (Bévillard) à la Commune mixte de Valbirse
5. Divers

Bévillard, le 27 avril 2020

Au nom du conseil d'administration

Divers

Syndicat scolaire de l'école infantine et primaire et de l'école à la journée continue de Saicourt et Petit-Val

Assemblée des délégués du 8 juin 2020 à 17h à la halle de gymnastique du Fuet

Info Coronavirus: Une disposition des tables respectant les distances recommandées par l'OFSP

sera réalisée. De plus, il sera nécessaire de se désinfecter les mains en arrivant et en repartant. Des masques seront également mis à disposition.

Ordre du jour

1. Accueil
2. Information de la présidence
3. Information de la direction
4. Règlementation
 - a) Approbation du règlement relatif à l'école à journée continue
 - b) Approbation du règlement sur le statut du personnel et les traitements
5. Ouverture de l'école à journée continue
6. Budget 2020
7. Désignation de l'organe de vérification des comptes pour une durée de trois ans
8. Divers

Le Fuet, le 29 avril 2020

Commission scolaire

Assemblée générale ASAD

La pandémie du COVID-19 et les mesures de protection nécessaires ont conduit le comité de l'Association d'aide et de soins à domicile à décider de tenir l'Assemblée générale du 10 juin 2020 sous forme écrite. Les points/motions à l'ordre du jour donneront lieu à un vote par écrit:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 5 juin 2019
2. Rapport du président
3. Rapport de la directrice
4. Comptes 2019
5. Budget 2021
6. Ratification de la nomination de la fiduciaire
7. Démission au comité
8. Modification des statuts

Membres collectifs et communes – la documentation nécessaire, ainsi que le bulletin de vote leur seront envoyés d'office. Délai de réponse pour que le vote soit considéré comme valide: 10 juin 2020

Membres individuels – la documentation nécessaire, ainsi que le bulletin de vote leur seront envoyés sur demande, par mail à l'adresse secretariat@serviceasad.ch. ou par téléphone au 032 492 53 30. Délai pour obtenir la documentation et le bulletin de vote: 31 mai 2020. Délai de réponse pour que le vote soit considéré comme valide: 10 juin 2020

Bévillard, mai 2020

Le comité de l'ASAD

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
19	18	06.05.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME
20	19	13.05.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME
21	20	20.05.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	35	31	26.08.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi
28	27	08.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi
29	28	15.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi
30		22.07.2020	SUPPRIME	42	38	14.10.2020	mercredi
				43	39	21.10.2020	mercredi
				44	40	28.10.2020	mercredi
				45	41	04.11.2020	mercredi
				46	42	11.11.2020	mercredi
				47	43	18.11.2020	mercredi
				48	44	25.11.2020	mercredi
				49	45	02.12.2020	mercredi
				50	46	09.12.2020	mercredi
				51	47	16.12.2020	mercredi
				52	48	23.12.2020	mercredi
				53		30.12.2020	SUPPRIME

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.